

Inauguration de la salle de convivialité et de loisirs

La Chapelle Saint Jean - le samedi 18 octobre 2014

Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

Je vous remercie, M. le Maire, de m'avoir associé à cette chaleureuse manifestation qui me permet de découvrir le cadre de votre commune.

Je sais combien l'inauguration de cette salle de convivialité et de loisirs était un moment très attendu à La Chapelle Saint Jean.

M. le Maire, avec votre équipe, vous avez su prendre en compte les difficultés que posait l'ancienne salle municipale, devenue trop petite et inadaptée.

Vous avez donc pris le parti d'apporter une nouvelle offre de services à vos administrés en restructurant ce bâtiment, en le transformant et en le mettant aux normes pour créer cette belle salle que nous inaugurons aujourd'hui.

Je connais l'importance d'une telle salle pour une commune.

C'est un lieu essentiel de rassemblement et d'activités pour les habitants, pour les associations.

C'est un lieu d'échanges empreints de souvenirs personnels et collectifs, grâce aux manifestations qu'elle permet d'organiser et au lien social qu'elle contribue à créer.

Vous avez présenté ce projet avec force auprès des services de la préfecture.

Il était utile. Nous avons donc décidé de vous accompagner dans sa réalisation, aux côtés du Conseil général.

Mesdames et Messieurs les élus, cette inauguration me permet de saluer votre volonté d'améliorer le cadre de vie de vos administrés. C'est pour moi un enjeu essentiel pour l'attractivité et le dynamisme de nos communes rurales qui pensent souvent, et à juste titre, que les projets risquent de ne pas aboutir faute de moyens.

Nous avons là la preuve du contraire dès lors que l'union peut être faite autour d'un projet.

Ces travaux contribuent aussi au soutien de notre économie départementale, nos entreprises du bâtiment et de travaux publics en ont besoin dans cette période difficile.

En continuant d'investir, comme ici à La Chapelle Saint Jean, les collectivités contribuent à soutenir le marché de l'emploi.

Mesdames et Messieurs, la valorisation de notre milieu rural est un enjeu de la politique d'aménagement du territoire que vous portez au sein de votre nouvel ensemble intercommunal.

Ce nouvel ensemble doit en effet être avant tout un espace de solidarité pour toutes les communes, grandes et petites, un espace permettant de mutualiser les moyens pour offrir de meilleurs services à la population tout en minimisant les coûts.

C'est le sens de cette salle qui a vocation à servir aussi aux communes voisines qui ne peuvent pas toutes avoir un tel équipement.

Mesdames et Messieurs, la qualité de vie, les liens sociaux, le sentiment d'appartenance et la sécurité au sens large vont jouer un rôle croissant au profit de la ruralité.

Nos territoires ruraux sont des lieux de caractère et authentiques. Il nous appartient de mettre en place une dynamique forte pour y assurer ces conditions fondamentales que sont l'accueil, les services rendus à la population, la préservation du cadre de vie et la valorisation du patrimoine.

Merci de vous être déjà engagés dans cette voie à La Chapelle Saint Jean.